****

Pauline Boutelier, 7 rue des Corluis 94170 Le Perreux sur Marne

Mail : [paletteduvaldemarne@free.fr](mailto:paletteduvaldemarne@free.fr) Tel :0662612632 Site : http://paletteduvaldemarne.fr

Bonjour à tous,

Tous nos vœux de bonne santé et de créations artistiques.

Après deux ans de silence, nous sommes contents de la perspective d’une nouvelle exposition

Voici ci-dessous les informations pour y participer .

**du vendredi 3 juin au lundi 27 juin 2022**

**Centre des bords de Marne,  2 rue de la Prairie 94170 Le Perreux sur Marne**

Limite d’inscription le **19 avril 2022**

DEPOT DES ŒUVRES : mercredi 1 juin de 17h à 19h

VERNISSAGE : mardi 7 juin à 19h

RETRAIT : lundi 27 juin de 18h à 20h

DROIT D’ACCROCHAGE PAR ŒUVRE Maximum 4

Format 5 gratuit sur le thème de la musique (maxi 1 par exposant) (pour les carrés maxi 30\*30) La Palette du Val de Marne s’engage à reverser les 10% de commission prélevée sur les ventes à une association qui lutte contre le cancer

Format jusqu’au 15 :                         8 euros

Du 20 au 30 :                                   12 euros

Du 40 au 50 :                                   16 euros

Pour valider votre inscription merci de nous faire parvenir avant le 19 avril :

1. PAR COURRIER au 7 rue des Corluis 94170 Le Perreux

La cotisation pour l’année 2022 de 25 euros et un chèque par tableau.

1. PAR INTERNET VIA LE SITE paletteduvaldemarne.fr à la rubrique « Appel à candidature »

Le formulaire d’inscription ainsi que la photo de l’œuvre présentée maxi 2 Mo, bien cadrée, de bonne qualité et obligatoirement identifiée NOM Prénom \_ titre. jpeg

Voici le lien <http://paletteduvaldemarne.fr/index.php/appel-a-candidature/>

CONDITIONS ET REGLEMENT

La Palette accepte toutes les expressions picturales (huile, aquarelle, dessin, pastel, gravure, collage, techniques mixtes, photos…)

Les œuvres devront être entourées d’un simple cache clous (peinture de la tranche propre, ruban adhésif, jonc) ou d’une baguette ou d’une caisse américaine de 2 cm de large maximum. Les sous-verres munis de simples pinces sont interdits, il est recommandé, pas obligatoire, d’utiliser le plexiglas.

Aucun autre encadrement ne pourra être accepté.

Merci d’ôter numéro ou trace d’exposition précédente et de soigner la propreté de vos tableaux, ne pas laisser de coulure sur les côtés…

Au moment du dépôt nous pouvons refuser toute œuvre non-conforme à la sélection et dont la non propreté pourrait nuire à la qualité de notre exposition.

Toutes les œuvres devront être munies d’un système d’accrochage fiable, **piton scotché au dos** et trou d’accrochage déjà fait. Au dos du tableau doit figurer titre, dimensions, prix, nom de l’auteur.

Les œuvres sont soumises à un jury d’acceptation dont le jugement sera sans appel.

Nous vous préviendrons au plus tard le 7 mai des choix retenus.

Le prix des œuvres, fixé par l’artiste, est ferme et définitif et ne pourra être modifié après cette date. Aucune exception ni dérogation ne pourra être envisagée.

En cas de non sélection d’un exposant, la cotisation pour l’année reste acquise et les chèques de ses tableaux non retenus seront renvoyés par la poste ou donnés le jour du dépôt. Et il sera bien sûr invité au vernissage.

En cas de vente la transaction se fera entre l’artiste et l’acquéreur, notre association n’est qu’un intermédiaire. L’artiste s’engage à faire un don de 10% à la Palette du Val de Marne.

Les limites de place peuvent nous contraindre à n’exposer qu’une œuvre par artiste. Toutes les œuvres présentées sont à vendre. Aucune copie ne sera acceptée ainsi que les œuvres déjà exposées avec notre association. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin de l’exposition. Les œuvres vendues seront marquées d’un point rouge et termineront l’exposition.

Il est possible de vendre des cartes postales au prix unique de 2.50 euros pendant le temps de la permanence ; la Palette gardera 50 centimes d’euro sur le prix de vente.

L’association se réserve le droit d’insérer le catalogue des œuvres présentées aux expositions sur le site internet de la Palette et de photographier les œuvres et les artistes pendant les périodes d’exposition pour un book appartenant exclusivement à la Palette du Val de Marne.

Une permanence du salon sera faite de 15h à 19h par les exposants ou jusqu’à 20h30 les soirs de spectacle. Un parcours de visite avec un questionnaire sera proposé aux enfants l’après midi.

Chaque artiste retenu s’engage à assurer au minimum 2 fois 2 heures de permanence.

Nous vous rappelons que la Palette du Val de Marne décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration ou incendie des œuvres reçues pour être exposées. Les exposants peuvent contracter une assurance personnelle.

# PRIX

# La présence de tous les artistes est fortement souhaitée le 7 juin lors du vernissage

Plusieurs prix seront décernés et remis en main propre ce soir-là. En cas d’absence de l’artiste le prix sera réattribué.

Artistiquement vôtre

Pauline Boutelier et toute l’équipe

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Format | F  = figure | P = paysage | M = marine |
| 1 | 22 x 16 cm | 22 x 14 cm | 22 x 12 cm |
| 2 | 24 x 19 cm | 24 x 16 cm | 24 x 14 cm |
| 3 | 27 x 22 cm | 27 x 19 cm | 27 x 16 cm |
| 4 | 33 x 24 cm | 33 x 22 cm | 33 x 19 cm |
| 5 | 35 x 27 cm | 35 x 24 cm | 35 x 22 cm |
| 6 | 41 x 33 cm | 41 x 27 cm | 41 x 24 cm |
| 8 | 46 x 38 cm | 46 x 33 cm | 46 x 27 cm |
| 10 | 55 x 46 cm | 55 x 38 cm | 55 x 33 cm |
| 12 | 61 x 50 cm | 61 x 46 cm | 61 x 38 cm |
| 15 | 65 x 54 cm | 65 x 50 cm | 65 x 46 cm |
| 20 | 73 x 60 cm | 73 x 54 cm | 73 x 50 cm |
| 25 | 81 x 65 cm | 81 x 60 cm | 81 54 cm |
| 30 | 92 x 73 cm | 92 x 65 cm | 92 x 60 cm |
| 40 | 100 x 81 cm | 100 x 73 cm | 100 x 65 cm |
| 50 | 116 x 89 cm | 116 x 81 cm | 116 x 73 cm |